

Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société

Québec, le 26 janvier 2015

Monsieur Pierre Reid
Président
Commission des transports et de l'environnement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

OBJET : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020

Monsieur le Président,

Depuis 2005, l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société (Institut EDS) joue un rôle de catalyseur et de carrefour afin d'améliorer la coordination des activités de l'Université Laval dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Il vise à favoriser la recherche, le dialogue interdisciplinaire et les collaborations entre les différents acteurs impliqués, à la fois sur les rapports entre les systèmes naturel, économique et social, et sur l'effet de leurs dynamiques respectives sur la définition et la poursuite du bien commun. Afin de centrer sa vision et ses actions, cinq thèmes de recherche sont développés : l'eau, la biodiversité, les changements climatiques, la gouvernance, ainsi que les villes et territoires.

L'Institut EDS revendique une plus grande place pour les universitaires sur l'échiquier du développement durable. Nous voulons contribuer à la réflexion et au dialogue sur les enjeux du développement durable dans la recherche et l'enseignement universitaires au moyen de nos événements et initiatives, tout en encourageant l'implication des chercheurs sur toutes les scènes. Pour ce faire, l'Institut EDS rassemble, sur une base décentralisée, quelque quatre-vingt chercheurs et professeurs réguliers, quelque 400 étudiants, ainsi que des chaires et des groupes de recherche provenant de la majorité des facultés de l'Université Laval : Sciences et génie; Sciences sociales; Agriculture et alimentation; Foresterie, géographie et géomatique; Droit; Administration; Lettres et sciences humaines; Éducation; Aménagement, architecture, art et design; Philosophie; Médecine.

L'Institut EDS s'implique également sur la scène internationale, notamment en donnant écho aux grands rendez-vous internationaux tels que la Conférence des Nations Unies sur

le développement durable (Rio+20), les Objectifs de développement durable et Paris Climat 2015 ou encore en discutant des neuf limites biogéochimiques de la Terre et d'éthique de l'environnement.

C'est dans cette perspective que l'Institut EDS a pris connaissance du projet de Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020 et désire vous faire part de ses observations.

Dans l'ensemble, le projet de Stratégie 2015-2020 s'inscrit dans la continuité de la précédente Stratégie gouvernementale ayant jeté les bases de la démarche de l'administration publique québécoise destinée à instaurer le nouveau cadre de gestion publique requis par les objectifs de la Loi sur le développement durable. Le projet de Stratégie prend également acte de certains constats et observations faits au sujet de la démarche de développement durable entreprise jusqu'à maintenant. Au chapitre des améliorations, il convient de souligner la recherche d'une meilleure coordination de l'action gouvernementale à travers une structure interministérielle de haut niveau hiérarchique et d'un encadrement plus précis de la démarche de l'administration publique, en regard notamment de la détermination des enjeux prioritaires et de la quantification des objectifs et des résultats à atteindre. Par ailleurs, l'administration publique québécoise devra faire preuve de beaucoup d'ambition dans ses interventions et ses plans d'action pour relever les importants défis que soulèvent l'application et le respect des objectifs de la Loi sur le développement durable.

Nous comprenons que la stratégie doit identifier un nombre limité d'orientations afin d'augmenter les chances de toucher les cibles de manière pérenne, et qu'elle vise spécifiquement l'action de l'État. Malgré ces contraintes, elle aurait pu ouvrir la voie à une plus grande collaboration avec le milieu universitaire. D'abord parce que de nombreuses universités dans le monde et au Québec expérimentent la mise en œuvre du développement durable au sein de leurs organisations, mais surtout parce qu'il y a lieu d'accélérer l'adhésion des universitaires à la réflexion et à l'action sur cette question. Or, les auteurs du document identifient clairement au milieu de la page 14¹ qu'il a été choisi de ne pas faire de la formation et de la recherche des orientations spécifiques de la stratégie 2015-2020 et de limiter cette action principalement aux orientations 7 et 8 qui sont moins bien maîtrisées d'un point de vue technique. D'après nous, la recherche universitaire devrait largement déborder ces seuls thèmes. Par exemple, les travaux de recherche québécois sur la gouvernance du développement durable pourraient épauler toute l'action gouvernementale.

Ce n'est pas que la stratégie proposée est étanche à la recherche. Ses auteurs sont conscients de son importance puisqu'ils en ont fait l'objet de l'enjeu 3 intitulé « Le

développement de la connaissance et l'innovation » (page 18). Mais nous constatons que le document ne donne pas beaucoup écho à cet enjeu, au-delà de la proposition de maintenir le Groupe [interministériel] de partage et de veille sur la recherche en développement durable (page 72). À nos yeux, ce Groupe pourrait dépasser le rôle passif de veille et identifier les besoins de l'État en termes de connaissances, pratiques et innovations, ce qui ouvrirait la porte à une plus grande implication d'universitaires à la démarche de développement durable. Même si les faits scientifiques n'ont pas pour objet de dicter la conduite des femmes et des hommes ni de se substituer à la démocratie, ils raffinent notre compréhension du monde au moment où la plupart des défis environnementaux échappent à notre perception sensorielle. La science joue et jouera un rôle prépondérant dans le nécessaire dénouement de la crise environnementale planétaire puisque pour connaître certains effets de nos gestes, nous devons obligatoirement nous en remettre à des tiers : les scientifiques et les résultats de leurs recherches. Par exemple, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat élabore de nombreux outils diagnostiques utiles à des prises de décision individuelle et collective plus éclairées sur les changements climatiques, ce qui inclut l'action de l'État. Et toutes aussi importantes sont les réflexions sur l'éthique du développement durable. Pour la commission Brundtland, les changements de comportement préconisés doivent être favorisés par la formulation et la promotion de nouvelles valeurs « qui mettraient l'accent sur la responsabilité individuelle et conjointe à l'égard de l'environnement, en favorisant l'harmonie entre l'humanité et l'environnementⁱⁱ ».

Avec raison, la stratégie fait une large place à la lutte aux changements climatiques : aménagement du territoire, adaptation, mobilité durable, transition énergétique et autres. Il s'agit d'une limite biogéochimique terrestre que nous avons collectivement dépassée et il y a urgence d'agir si l'on veut respecter l'objectif général de maintenir la hausse moyenne des températures sous les 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, tel que convenu en vertu d'une entente non contraignante lors de la 16^e session de la Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, à Cancún en 2010. D'autres limites biogéochimiques de la Terre devraient toutefois attirer également l'attention de la stratégie. Nous pensons notamment à la perte de biodiversité, à la capacité d'autoépuration de l'hydrosphère et à la pollution atmosphérique de basse altitude, trois domaines naturels pour lesquels l'action de l'État doit contribuer au maintien de l'intégrité. Prenons uniquement la qualité de l'air, le problème est substantiel puisque l'OMS estime que sept millions de personnes sont décédées prématurément en 2012 des suites de l'exposition à de l'air polluéⁱⁱⁱ. Même si la situation au Québec est sûrement moins dramatique, nous ne pouvons nier que des problèmes de cet ordre existent ici aussi.

En terminant, l'Institut EDS salue l'importance accordée à la prise en compte des principes du développement durable (« Action incontournable 2 », p. 29). Toutefois, compte tenu qu'il s'agit d'une obligation faite par la Loi sur le développement durable, le projet de Stratégie devrait envoyer un message clair et respectueux de la légalité en soulignant que la prise en compte des principes de développement durable est obligatoire pour l'ensemble de l'administration publique québécoise.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.



François Anctil, ing.
Professeur et directeur



Paule Halley, LL.D.
Professeure et membre du Conseil

ⁱ « Quant à la formation et à la recherche et développement, deux grands domaines d'intervention liés à des missions de l'État, ils ne font pas l'objet d'orientations spécifiques. »

ⁱⁱ Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED). 1987. Notre avenir à tous; http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf, p. 90.

ⁱⁱⁱ Organisation mondiale de la santé (OMS). 2014. *Burden of disease from the joint effects of household and ambient air pollution for 2012*, Organisation mondiale de la santé, Genève, Suisse.